



## La statistique dans la cité - Octobre 2016

*Lettre bimestrielle d'information du groupe « Statistique et enjeux publics »*

### Sommaire du n°1 – octobre 2016

Editorial : *Pourquoi cette lettre ?*

Droit et statistique : *La loi sur le numérique intéresse les statisticiens*

Méthodes : *A propos du recensement de la population*

Travaux : *La société connectée*

Agenda : *Un colloque sur Edmond Malinvaud*

Echo : *Un relais d'information sur les travaux du groupe SEP*

### **Éditorial**

La statistique entretient de multiples rapports avec la vie de la société. Le groupe Statistique et enjeux publics (SEP) de la Société française de statistique se devait de rendre ces liens plus évidents, lui qui s'est notamment donné pour mission de promouvoir auprès d'un large public l'utilité des statistiques qui interviennent dans la vie sociale et de faire connaître leurs conditions de production, leur signification, leurs limites, particulièrement lorsqu'elles sont présentes dans l'espace public.

C'est pourquoi cette infolettre voit le jour et son titre – *La statistique dans la cité* – dit bien ce que sont ses ambitions. Elle est proposée à l'ensemble des adhérents de la SFdS qui ont manifesté un intérêt pour les activités du groupe SEP.

Tous les deux mois, les lecteurs y trouveront une information factuelle sur les événements de toute nature mettant la statistique (et souvent la statistique publique, impliquée par nature) en rapport avec la vie de la société. Cette information se voudra brève, mais avec les références permettant d'approfondir le sujet. Elle s'organisera autour de quelques rubriques : *Éditorial, Droit et statistique, Vie des institutions, Méthodes, Outils, Travaux, Agenda, Echo*. Quand l'actualité internationale se fera entendre, elle figurera en majeure dans les rubriques concernées.

*La statistique dans la cité* ne s'interdira pas des pointes d'humeur ou d'humour et compte bien sur la réactivité de ses lecteurs pour évoluer au mieux de leurs attentes. La rédaction sera heureuse des critiques et suggestions qu'elle recevra et invite ses lecteurs à lui signaler les informations susceptibles d'intéresser notre communauté.

Le groupe SEP aimerait aussi que son infolettre permette de rassembler des bonnes volontés pour la réalisation de ses projets. Ainsi ambitionne-t-il de fêter début 2017 le 100e Café de la statistique : y aura-t-il parmi les lecteurs des volontaires pour aider à la préparation de cet événement ?

**Pour nous écrire :** [sep@sfds.asso.fr](mailto:sep@sfds.asso.fr)

## **Droit et statistique**

### **La loi sur le numérique intéresse les statisticiens**

La loi « Pour une République numérique » vient d'être promulguée (loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016). Pour une vision plus complète de ce texte, voir l'article de Jean-François Royer dans le numéro 2-2016 de « Statistique et Société » :

[http://publications-sfds.fr/index.php/stat\\_soc/article/view/569/541](http://publications-sfds.fr/index.php/stat_soc/article/view/569/541)

Plusieurs dispositions concernent plus spécialement les statistiques publiques : intéressant donc tant leurs utilisateurs que leurs producteurs. Parmi celles-ci, on relève :

- la possibilité ouverte au service statistique public de se faire transmettre des informations figurant dans des bases de données détenues par des personnes morales de droit privé. Elle ne peut être mise en œuvre que dans des conditions strictes, et après concertation avec les personnes morales sollicitées. Ces dernières, en cas de refus de transmission des données, seront passibles de sanctions assez lourdes, susceptibles d'être rendues publiques (c'est ce que les anglophones appellent le name and shame) (art.19) ;
- l'assouplissement des possibilités d'utilisation du NIR (le numéro de Sécurité sociale) pour la statistique publique et pour la recherche scientifique. La statistique publique pourra utiliser un NIR haché, c'est-à-dire crypté de façon irréversible, moyennant une simple déclaration à la Cnil. Les chercheurs pourront effectuer des appariements sur un NIR haché, mais après autorisation de la Cnil, procédure lourde mais plus accessible que le décret en Conseil d'État qui était jusqu'alors nécessaire (art.34) ;
- l'élargissement des possibilités de communication aux chercheurs, pour des travaux d'intérêt public, de documents couverts par un secret (par exemple les fichiers de la Sécurité sociale). Ces possibilités compléteront donc celles qui existaient déjà pour l'accès à des documents couverts par le secret statistique, par le secret fiscal ou par le secret sur les données de santé (art 36) ;
- la gratuité totale de la diffusion du répertoire des entreprises (dit "Sirene") tenu par l'Insee, alors que cette diffusion faisait jusqu'à présent l'objet d'une redevance plus ou moins élevée selon que les données étaient acquises pour un usage final ou pour une rediffusion (art.12).

Le texte de la loi, publié au JORF n° 235 du 8 octobre 2016, est consultable à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033202746&dateTexte=&categorieLien=id>

## **Méthodes**

### **A propos du recensement de la population**

La méthode du recensement de la population a beaucoup évolué depuis une douzaine d'années. Au lieu de recenser tout le monde à la fois à quelques années d'écart, comme il était de tradition, on procède désormais à un échantillonnage annuel tournant de manière à couvrir l'ensemble du territoire en un cycle de cinq ans.

L'Insee vient de publier un numéro triple (483-484-485, mai 2016) de sa revue *Economie et Statistique*, entièrement consacré aux avancées méthodologiques du recensement rénové et à ses apports à la connaissance. Les problèmes rencontrés et les solutions adoptées y sont abondamment commentés.

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=ECO483](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?reg_id=0&ref_id=ECO483)

## **Travaux**

### **La société connectée**

Le développement considérable de la télématique est un des faits majeurs des années récentes ; et le mouvement est loin de s'essouffler. L'adoption de la loi sur le numérique (voir ci-dessus **La loi sur le numérique intéresse les statisticiens**) est à situer dans cette perspective.

Equipement. De 2007 à 2015, en huit ans, le pourcentage d'individus de plus de 15 ans (en métropole) disposant d'un ordinateur à la maison est passé de 68,5 à 80,6. Avec un net effet d'âge :

96 % des 15-29 ans sont équipés. Inexistants en 2000, les abonnements au haut débit sont aujourd'hui 27 millions.

Par ailleurs, 56 % des plus de 15 ans ont une connexion à l'Internet mobile (téléphone ou tablette) et 55 % des 30-60 ans l'ont sur le lieu de travail. Au total, 81,4 % ont accès à l'Internet : beaucoup de façon multiple.

Utilisations d'Internet. En 2015, 78 % des plus de 15 ans se sont connectés au cours des trois mois avant l'enquête (62 % tous les jours ou presque), Sur cent, l'utilisent pour échanger des courriels = 68 ; acheter en ligne = 62 ; accéder à leur banque = 53 ; organiser voyages et séjours = 39 ; s'informer sur la santé = 37 ; jouer ou télécharger jeux, musique, images ou vidéo = 36 ; utiliser les réseaux sociaux = 33, etc. Là aussi, on observe de grandes disparités selon l'âge.)

La téléphonie mobile, de son côté, représentait (en moyenne sur 72 millions de cartes SIM en service) 33 heures de communication, 3 000 SMS et 8 giga-octets transférés.

L'Internet mobile a connu un fort développement, mais qui tend à ralentir. En revanche, le parc et l'usage des objets connectés (plus de 10 millions à ce jour, soit + 30 % par an) va être un nouveau sujet d'analyse pour les statisticiens.

Sources. L'Insee mène une enquête annuelle sur l'équipement des ménages et leur utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) [\[cliquez ici\]](#)(\*). Parallèlement, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) reprend dans son rapport annuel [\[cliquez ici\]](#), p. 129 à 142) les résultats d'une étude – annuelle également – demandée au Credoc [\[cliquez ici\]](#).

(\*) Un autre volet de l'enquête porte sur l'informatique et l'accès à Internet dans les entreprises. Cette double enquête, organisée pour l'ensemble de l'Union européenne, permet de comparer les divers pays.

## **Agenda**

### **Colloque sur Edmond Malinvaud**

Le Centre d'économie de la Sorbonne (CES) organise avec le soutien de l'Insee, de l'Ensaie et de France Stratégie un colloque sur Edmond Malinvaud. Cet événement aura lieu à Paris les 8, 9 et 10 décembre 2016 et sera ouvert à tous.

<http://www.epistemoecoparis1.com/fr>

## **Echo**

**Nouveau relais d'information sur les activités du groupe SEP** : « The Conversation France », site web à but non lucratif de partage des savoirs, financé par des institutions académiques (PSL, Sorbonne Universités, Saclay, etc.). Ce site s'est intéressé aux Cafés de la statistique et a mis en ligne deux papiers inspirés de ces derniers :

<http://theconversation.com/accidents-de-la-route-attention-statistiques-59177>

<http://theconversation.com/compter-les-manifestants-il-faut-associer-policiers-syndicalistes-et-journalistes-60952>

*Responsable de l'infolettre : Marion Selz, présidente du groupe SEP*

*Rédacteur en chef : Alain Godinot*

*Secrétaires de rédaction : Jean-Louis Bodin, Jean-Pierre Le Gléau*

*Webmestre : Érik Zolotoukhine*

*Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre.*

*Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations de la SFdS, veuillez vous [connecter à votre compte](#) et modifier vos paramètres.*